



Temps de travail pour un stagiaire

Par **Orel88**, le **17/09/2009 à 12:20**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en 2ème année d'ingénieur dans une école d'informatique et j'effectue un stage de fin d'année d'une durée de 4 mois. Sur ma convention de stage il est mentionné que l'élève ne doit pas effectuer plus de 7h/jour durant la totalité de son stage. Jusqu'à maintenant j'en fais 8, ce qui ne me dérangeait pas du tout jusqu'à l'événement de ce matin.rrnrnEn effet, vu que je fais un co-voiturage et qu'il y a énormément de bouchons, nous sommes en retard d'environ 10 à 15 minutes tous les matins. Et ce matin, mon maître de stage m'a signifié que je finirais à 19h30 (au lieu de 18h30) pour rattraper mes retards du matin.rrnrnC'est une accumulation de petites réflexions comme celles-ci qui me font venir ici pour savoir exactement quel est mon droit suite à cette annonce et mes horaires de travail.rrnrnJ'aimerais bien savoir si je suis en droit de lui demander d'effectuer mes 7h quotidiennes ou si je dois me laisser faire et finir à 19h30 ce soir.rrnrnJe vous donne l'article de ma convention qui précise mes horaires de travail.rrnrnArticle 5 : Les interventions du Stagiaire auront lieu uniquement en dehors des heures de cours en face à face pédagogique ou d'examens du Stagiaire à ... étant précisé que la durée quotidienne de présence du stagiaire ne pourra excéder 7 heures.rrnrnMerci de votre réponse et bonne journée,rrnrnAurélien

Par **Visiteur**, le **17/09/2009 à 13:17**

bonjour,rrnrn[citation]Article 5 : Les interventions du Stagiaire auront lieu uniquement en dehors des heures de cours en face à face pédagogique ou d'examens du Stagiaire à ... étant précisé que la durée quotidienne de présence du stagiaire ne pourra excéder 7 heures.rn[/citation]rrnrnc'est très explicite..... rnrnpar contre vous avez peut être un tort... celui d'arriver en retard le matin....rrnrnvous devez avoir des horaires affichés au bureau.. jetez y un oeil pour savoir à quelle heure débute la journée.

Par **Orel88**, le **17/09/2009** à **13:26**

Je reconnais parfaitement mon tort d'arriver en retard tous les matins. Les horaires du bureau sont 9h/12h30 et 14h/18h30 ce qui fait 8h/jour.rnrnComment je peux en parler à mon patron de ce soucis ?